

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois juin à vingt heures zéro minute, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 26

Date de convocation : 16/06/2021

Date de publication : 28/06/2021

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Michel ROLLAND, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Olivier FOUCRAS, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Marie-Laure MICHEL, Yannick LUCAS, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Christophe LECLERC, Valérie BRUGALAY, Maryam ABOU-MERHI, Dimitri GÉA, Clément ROUSSEAUX, Jean-Luc ALLORY, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS EXCUSES : Joseph BRAULT (pouvoir à Yannick LUCAS), Didier LESAICHERRE (pouvoir à Mélanie RIO), Arnaud AUBAULT (pouvoir à Sylvie LESNÉ), Brigitte JUGUE-FOURNET (pouvoir à Sylvie MEUNIER), Anne CHARRÉ (pouvoir à Jean-Luc ALLORY)

ABSENT : Julien CHAILLOU

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Catherine DENIEL

Ouverture de la séance à 20h05.

Approbation du PV de la séance du 26 mai 2021 à l'UNANIMITÉ.

AFFAIRE N° 1: ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVIATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE

Rapporteur : Olivier FOUCRAS

Le Groupe scolaire public "Le Petit Prince", situé sur Quévert, rencontre d'importants problèmes de température ces dernières années en période hivernale et estivale, rendant son occupation particulièrement inconfortable. Le Conseil en énergie partagé de Dinan Agglomération a réalisé un rapport diagnostic qui révèle que :

- le bâtiment n'est pratiquement pas isolé
- l'étanchéité des parois n'est pas performante
- les consommations d'énergie enregistrées sont particulièrement élevées

Le système de chauffage connaît par ailleurs de nombreux dysfonctionnements.

La rénovation énergétique de ce bâtiment apparaît donc comme indispensable.

Un marché de maîtrise d'œuvre sous forme de procédure adaptée a été publié le 14 avril 2021, pour une date de remise des plis le 14 mai 2021. Il a été demandé que l'équipe de maîtrise d'œuvre soit constituée a minima d'un bureau d'études Fluides, mandataire de l'équipe, d'un architecte et d'un bureau d'études techniques Structure.

2 missions ont également été proposées en option :

- La mission Simulation Thermique Dynamique (STD)
- La mission Ordonnancement Pilotage Coordination (OPC)

4 offres ont été remises.

Après analyse, la commission des marchés, réunie le 11 juin 2021, propose de retenir l'offre proposée par le groupement représenté par le bureau d'études ANA INGENIERIE, pour un montant d'honoraires de base de 8.90 %, applicable sur une estimation prévisionnelle de travaux de 585 380.00 € HT. La commission propose par ailleurs de retenir l'option STD, pour un montant de 5 500.00 € HT et l'option OPC, pour un montant de 8 780.70 € HT.

Sylvie LESNÉ demande en quoi consistent les options STD et OPC. Olivier FOUCRAS explique que lors de la mission STD, le maître d'œuvre, sur la base d'un dessin du bâtiment en 3D, proposera des simulations thermiques. Francis ADNOT ajoute que plusieurs scénarii possibles seront alors proposés pour améliorer le confort thermique du bâtiment. Ce sera à la maîtrise d'ouvrage de retenir le scénario lui paraissant le plus favorable.

La mission OPC consiste à organiser et suivre le chantier. Il paraît important de retenir cette option étant donné l'occupation du bâtiment pendant les travaux. La personne en charge de l'OPC devra s'assurer de la sécurité du chantier, et réduire au maximum les interfaces entre les usagers du bâtiment et les ouvriers du chantier. Francis ADNOT explique que les travaux se feront en site occupé et qu'il faudra fonctionner en opération à tiroirs, c'est-à-dire que les classes seront déplacées les unes après les autres et que de ce fait la classe « fermée » sera mise à profit.

Olivier FOUCRAS précise qu'on ne pourra malheureusement pas éviter le bruit. La directrice de l'école a déjà été prévenue de ces nuisances pendant la période de travaux.

Christophe LECLERC demande comment est décidé le taux d'honoraires. Francis ADNOT répond que les candidats proposent leur taux au moment du dépôt de leur offre.

M. le Maire indique que deux commissions, la commission marchés et la commission bâtiment et transition énergétique, ont été associées à ce travail d'analyse, pour un projet particulièrement important, qui répond à un engagement pris en début de mandat d'améliorer les performances énergétiques et le confort des usagers des bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique du groupe scolaire, pour un montant d'honoraires de base de 8.90%, applicable sur une estimation prévisionnelle de travaux de 585 380.00 € HT.

RETIENT les options Simulation thermique Dynamique (STD) pour un montant de 5 500.00 € HT, et Ordonnancement Pilotage Coordination (OPC) pour un montant de 8 780.70 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier.

AFFAIRE N° 2 : TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Rapporteur : Sylvie LESNÉ

Les tarifs des services de restauration scolaire et d'accueil périscolaire sont revus avant chaque année scolaire.

La commission jeunesse et animation sportive, réunie le 8 juin 2021, et la commission finances, réunie le 11 juin 2021, proposent les tarifs suivants :

➤ Tarifs restaurant scolaire :

Le taux d'inflation 2020 est de 0.50 %, et de 1.40 % pour l'alimentation.

Il est proposé une augmentation des tarifs de 1% du fait de l'augmentation de la part de produits bio, locaux et de saisons, en application de la loi EGALIM.

	Année 2020-2021	Année 2021-2022
Enfant de Quévert	3,51 €	3,55 €
Enfant hors commune	4,30 €	4,34 €
Enfant sans réservation	6,85 €	6,92 €
Personnel communal ou enseignant	6,22 €	6,28 €
Personnel du groupe scolaire dont la pause n'excède pas 30 mn	3,51 €	3,55 €

Tarif dégressif : 50% de réduction pour le 3^{ème} enfant, et gratuité pour le quatrième.

Ces tarifs dégressifs ne s'appliquent qu'aux familles Quévertoises.

Les familles qui déménagent hors de Quévert, en cours d'année scolaire et qui laissent leurs enfants au groupe scolaire, ne peuvent plus bénéficier de ces tarifs dégressifs.

Le tarif « enfant de Quévert » s'applique aussi aux enfants des employés communaux, des enseignants, des propriétaires d'un commerce sur la commune, et aux enfants du voyage.

➤ Tarifs accueil périscolaire

Il est proposé de ne pas modifier les tarifs de l'année scolaire 2020-2021 du fait de la prolongation de la crise sanitaire.

Tarifs matin :

	7h00/7h45	7h45/ 8h45	TOTAL
QF inférieur à 840 €	0,25 €	1 €	1,25 €
QF entre 841 et 2 143 €	0,36 €	1,12 €	1,48 €
QF supérieur à 2 143 €	0,47 €	1,23 €	1,70 €

Tarifs soir (goûter compris) :

	16h30/ 17h30	17h30/ 18h30	18h30/19h00	TOTAL
QF inférieur à 840 €	1,67€	0,31€	0,76 €	2,74 €
QF entre 841 et 2 143 €	1,79 €	0,44 €	0,91 €	3,14 €
QF supérieur à 2 143 €	1,94 €	0,54 €	1,02 €	3,60 €

Initialement, ce point de l'ordre du jour concerne également les tarifs de l'ALSH. Sylvie MEUNIER demande que ce point soit scindé en 2 votes, considérant que les tarifs du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire concernent presque exclusivement les enfants domiciliés à Quévert, alors que les tarifs de l'ALSH concernent aussi des enfants de communes extérieures. Sa demande est acceptée. Les tarifs de l'ALSH font donc désormais l'objet d'une délibération à part.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

VALIDE les nouveaux tarifs du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2021-2022 tels que proposés ci-dessus.

AFFAIRE N° 3 : TARIFS DE L'ALSH POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Rapporteur : Sylvie LESNÉ

La commission jeunesse et animation sportive, réunie le 8 juin 2021, et la commission finances, réunie le 11 juin 2021, proposent de revoir les tarifs de l'ALSH avant la prochain rentrée scolaire.

Il est proposé de passer de 8 à 6 tranches, de modifier ainsi les tarifs des tranches fusionnées mais de ne pas modifier les tarifs des autres tranches.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Habitants de la commune :

Catégorie	Quotient familial	Journée + repas	Demi-journée + repas	Demi-journée sans repas
A	De 0 à 500	7.00 €	6.00 €	3.50 €
B	De 501 à 800	11 €	7 €	4.50 €
C	De 801 à 1100	12.50 €	7.50 €	5 €
D	De 1101 à 1300	14 €	8 €	5.50 €
E	De 1301 à 1500	15.50 €	8.50 €	6.00 €
F	Plus de 1500	17.00 €	9.00 €	6.50 €

Tarifs hors commune :

Pour les familles qui ne sont pas domiciliées dans la commune, il est proposé de continuer à appliquer :

- Une majoration de 1.50 € / demi-journée
- Une majoration de 3.00 € / journée

M. le Maire précise que ce travail répond à une recherche de cohérence et d'harmonisation avec les tarifs appliqués par les communes alentours, à savoir Dinan, Lanvallay, Taden et Trélivan.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**Par 21 POUR
5 CONTRE**

VALIDE les nouveaux tarifs de l'ALSH pour l'année scolaire 2021-2022 tels que proposés ci-dessus.

AFFAIRE N° 4 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE TRELIVAN AU FONCTIONNEMENT DE L'ALSH

Rapporteur : Sylvie LESNÉ

La Commune de QUEVERT possède un Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), qui fonctionne les mercredis et durant les vacances scolaires (hors vacances de Noël).

Il est ouvert aux enfants qui résident dans d'autres communes, dans la limite des places disponibles, les enfants domiciliés à Quévert étant prioritaires.

12 à 14 enfants domiciliés à Trélivan fréquentent régulièrement ce service.

Plusieurs conventions fixant la participation financière de la commune de Trélivan au fonctionnement de l'ALSH ont déjà été signées pour les années scolaires 2018-2019, 2019-2020 et pour la période allant de février 2021 jusqu'à la fin de l'année scolaire. La dernière convention a permis à la commune de Quévert de recruter 2 animateurs supplémentaires et d'augmenter ainsi la capacité d'accueil. Elle permet également aux familles de Trélivan de bénéficier du tarif commune.

	nb places	nb jours	tarif/jour	sous-total
Du 2 au 27 août 2021	6	20	14 €	1 680.00 €
Mercredis du 8 septembre 2021 au 6 juillet 2022	12	36	14 €	6 048.00 €
Vacances de Toussaint 2021	12	10	14 €	1 680.00 €
Vacances d'hiver 2022	12	10	14 €	1 680.00 €
Vacances de printemps 2022	12	9	14 €	1 512.00 €
Du 7 au 31 juillet 2022	0	0	14 €	00.00 €
TOTAL				12 600.00 €

Il est précisé que la commune de Trélivan ouvre son propre ALSH au mois de juillet de chaque année, et ne souhaite donc pas réserver de places à l'ALSH de Quévert pour cette période.

Jean-Luc ALLORY trouve dommage, dans une recherche d'équité, de ne pas faire participer les autres communes dont les enfants fréquentent l'ALSH de Quévert.

M. le Maire répond que la commune de Trélivan a un statut particulier, puisqu'il s'agit de la commune la plus représentée en termes de fréquentation. Sylvie LESNÉ ajoute que des contacts ont toutefois été pris avec d'autres communes, notamment Le Hinglé, où une réflexion sur un conventionnement est actuellement en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

VALIDE les termes de la convention tels que proposés ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

AFFAIRE N° 5 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION KIWANIS

Rapporteur : Sylvie LESNÉ

L'association KIWANIS de Dinan Pays de Rance organise à nouveau et pour la 18ème fois les Joutes nautiques dans le port de Dinan Lanvallay, dimanche 11 juillet 2021.

L'objectif de la manifestation est de récolter des fonds pour financer des actions en faveur de l'enfance en difficulté.

Elle propose à la commune de Quévert de constituer un équipage Emmaüs-Ville de Quévert et sollicite dans ce cadre une subvention de 100 €.

M. le Maire déclare que ce projet d'équipage commun permet de rappeler qu'Emmaüs est installé sur la commune de Quévert, et invite à créer du lien avec les Compagnons et les bénévoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association Kiwanis pour l'organisation des Joutes nautiques le 11 juillet 2021.

VALIDE la constitution d'un équipage Emmaüs-Ville de Quévert qui participera aux Joutes nautiques 2021.

AFFAIRE N° 6 : BUDGET 2021 : ADMISSION EN NON VALEUR

Rapporteur : Francis ADNOT

Le Trésorier de la commune a transmis, en date du 28 mai 2021, une demande d'admission en non valeur de produits irrécouvrables.

Le montant total s'élève à 676.09 € et concerne une famille en situation de surendettement.

Francis ADNOT précise que cette admission en non valeur correspond à des impayés cantine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

VALIDE la somme de 676.09 € en non-valeur,

AUTORISE l'émission d'un mandat au c/6541 « créances admises en non-valeur » pour ladite somme.

AFFAIRE N° 7 : JURY D'ASSISES

Rapporteur : Philippe LANDURÉ

En application des articles 259 et 260 du code de procédure pénale, il convient de procéder au tirage au sort, sur les listes électorales de la commune, des personnes susceptibles d'être appelées à constituer la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés de la Cour d'Assises des Côtes d'Armor pour l'année 2022.

Le nombre de jurés a été fixé à 3 pour la commune de Quévert. Pour des raisons pratiques, le nombre de noms à tirer au sort doit être le triple, à savoir 9.

Le Conseil municipal,

PROCEDE au tirage au sort des jurés d'assises 2022.

page	ligne	Identité	N° Liste
P.73	N°8	CREZE Nadine épouse ROUAULT	218
P.148	N°5	IDIR Malika épouse ZERROUK	1027
P.2	N°8	ADAM Corentin	470
P.160	N°8	LAGOBE Jean-Yves	504
P.5	N°4	ALLAIRE Paulette épouse LEBOURDAIS	7
P.66	N°10	COLLEUX Daniel	243
P.77	N°9	DE OLIVEIRA Quentin	232
P.22	N°4	BESANCON Joël	59
P.46	N°10	BUCHON Simone épouse DELEPINE	139

Question diverses :

-Fiche-action dans le cadre du PCAET : Olivier Foucras propose de positionner la bibliothèque pour la mise en place d'actions d'économies d'énergie mais aussi d'actions pédagogiques (expositions etc.).

-Les Echos vers Toi de l'été sont prêts à être distribués. Ils comprennent en plus 2 flyers, l'un sur la programmation de manifestations culturelles la semaine du 14 juillet ; l'autre sur la journée citoyenne qui aura lieu le 25 septembre.

-Visite possible d'une usine de méthanisation le 6 juillet après-midi. Les élus intéressés sont invités à se faire connaître.

-Prochain conseil municipal le 7 juillet 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Secrétaire de séance,

Catherine DENIEL

